

dire—bien que ce fait ait été rectifié subseqüemment par un de ses collègues—que je suis sorti du cabinet le printemps dernier. Je dois lui dire qu'il n'y a rien de vrai dans cette assertion. Je dois lui dire que la seule fois que je suis sorti du cabinet, je suis resté en dehors et que je suis encore en dehors. Je ne regrette pas ce que j'ai fait. Je suis sorti du cabinet, comme la chose a déjà été expliquée, pour le bien du cabinet, et je l'admets volontiers. Je ne me suis jamais cru un homme fort comme membre de ce cabinet; mais j'ai proclamé ma foi dans les principes du parti conservateur, mon aptitude à représenter fidèlement et loyalement les intérêts de mon comté et ma bonne volonté à faire tout ce qui dépend de moi pour le triomphe des principes du parti conservateur.

Il y a eu, le printemps dernier, un dissentiment entre mes collègues et moi, le fait ne souffre aucun doute et n'implique aucun déshonneur. J'avais mes opinions à moi sur la conduite qu'il fallait adopter; mais finalement, après avoir discuté ces opinions, j'y renonçai, et je consentis à rester et je restai de fait dans le cabinet. Ceux des honorables députés de la gauche qui ont fait partie du cabinet pendant quelques années, prétendent-ils, si court qu'y ait été leur séjour, qu'il n'y a jamais eu entre eux de vifs dissentiments? Ont-ils la prétention de faire croire au pays qu'il y a toujours à la table du conseil unanimité d'opinion dans la discussion de questions se rattachant aux intérêts du Canada? Tout le monde sait qu'à cette table, les plus vifs dissentiments existent et qu'il faut les discuter et les résoudre. Tout le monde sait que les cabinets sont constamment occupés à discuter des opinions contradictoires.

Mais dans l'occasion en question, je puis dire que je n'ai joué le rôle ni d'un poltron, pour me servir du langage digne de l'honorable député de Queen, ni d'un lâche. J'ai eu alors le courage de mes convictions, j'ai aujourd'hui le courage de mes convictions, et sous ce rapport, je diffère de l'honorable député de Queen. Je ne me suis jamais sauvé de la Chambre, comme l'a fait l'honorable député à la dernière session, lorsque la Chambre devait être saisie de cette importante et vitale question des droits de la minorité manitobaine.

M. DAVIES (I.P.-E.): L'honorable député a la manie de porter de fausses accusations. Je lui dis que l'accusation qu'il vient de porter est fausse.

M. L'ORATEUR: A l'ordre!

M. DAVIES (I.P.-E.): Je lui dis que l'accusation qu'il vient de porter est sans fondement. Il dit que je me suis sauvé de cette Chambre. Cela n'est pas exact.

Sir CHARLES-HIBBERT TUPPER: Je ne donnerai pas de réplique à l'honorable député, mais je lui dirai qu'il est disparu de cette Chambre, qu'il n'était pas présent lors du débat qui a eu lieu sur la politique du gouvernement en matière de législation réparatrice. Et si jamais il y eut moment où un homme posant comme chef auxiliaire du parti libéral dans les provinces maritimes, devait être ici, assurément c'était lors de la discussion d'une grave question constitutionnelle du genre de celle que je viens de mentionner. Qu'il se soit sauvé, qu'il soit parti à pas comptés, qu'il se soit volatisé, ou qu'il soit devenu ce qu'il voudra, il y a un fait certain: c'est que sa précieuse présence

Sir CHARLES-HIBBERT TUPPER.

était chose du passé, quand cette question fut débattue et qu'il n'a jamais reparu sur la scène. Conséquemment, il vaudra mieux pour l'honorable député, ne pas parler de lâcheté ou de courage, jusqu'à ce qu'on sache un peu plus clairement ce qu'il se propose de faire relativement à cette question qu'il a si gentiment tournée autour de sa langue aujourd'hui.

J'ai été plus embarrassé par l'éloge très généreux et très bienveillant qu'a fait de moi l'un des représentants de Saint-Jean (M. Hazen) que par les injures personnelles et grossières que certains députés de la gauche ont déversées sur un homme qui est mon très proche parent.

Un mot encore et je termine. L'honorable député de Saint-Jean a eu la bonté de parler de moi en termes que je ne mérite aucunement. Mais je dirai à la Chambre que, bien que je n'aie jamais eu la prétention de posséder les qualités nécessaires pour me rendre digne d'occuper l'une ou l'autre des hautes charges de l'Etat que j'ai remplies, j'eus avec confiance demandé aux personnes qui ont eu affaire à moi dans l'un ou l'autre de ces départements de me rendre le témoignage que jamais personne ne s'est plus efforcé, dans l'exercice de ces charges, de faire son devoir et de bien servir son pays. Et il n'est que juste de ma part d'ajouter que si jamais personne peut-être, dans l'un ou l'autre département n'a eu plus besoin que moi du concours, de l'aide et de la coopération des employés sous ses ordres, personne n'a reçu une plus grande somme d'aide et un appui plus loyal que ceux que j'ai reçus, et dans le ministère de la Marine et des Pêcheries et dans le ministère de la Justice. J'ai beaucoup de plaisir en disant adieu à ces départements, à dire que les employés de l'un et de l'autre méritent la plus haute considération du parlement. Prenez le personnel de ces départements, du premier au dernier employé et je ne sache pas—et je le dis ceci sérieusement—qu'on puisse nulle part ailleurs trouver de meilleurs hommes, et j'ai été étonné de voir que, pour la faible rémunération annuelle qu'on leur donne, le Canada ait pu obtenir une classe d'employés aussi intelligents et aussi compétents que ceux qui servaient sous mes ordres.

M. PATERSON: Je ne discuterai pas longuement la question soumise à la Chambre, et j'espère ne rien dire de très blessant à l'adresse de l'honorable préopinant. Il sait l'amitié que j'ai pour lui et je ne voudrais pour rien au monde blesser en quoi que ce soit sa sensibilité. Il me paraît être ce soir quelque peu susceptible, et quelque peu injuste aussi, je crois. Cependant, il occupe une position quelque peu étrange, et il faut savoir en tenir compte.

J'ai lu dans les journaux le compte rendu, sans doute exact, d'une entrevue avec l'honorable député lui-même. Au cours de cette entrevue, comme on lui demandait s'il y avait possibilité pour sir Mackenzie Bowell de former un gouvernement à l'exclusion de l'un quelconque des ministres dissidents, il répondit:

Il est impossible de supposer que l'un quelconque des six ministres entrerait dans le cabinet, si les autres en étaient exclus et à des conditions qui impliquaient pour lui le moindre blâme.

Et l'honorable député nous a dit qu'on l'a laissé en dehors.

Sir CHARLES-HIBBERT TUPPER: Jen'étais pas l'un des six, mais l'un des sept.